

C'est de saison, avec l'échéance du 1er janvier qui approche, le moment est venu de faire le point sur le dossier assurances.

Du point de vue du management de la gestion des risques quelles sont les 6 bonnes questions à se poser :

1. **mon dossier administratif est-il en ordre et à jour, suis-je en possession des contrats d'assurance (conditions particulières, conventions spéciales, conditions générales), des derniers avenants ?**
2. **où en suis-je du règlement des dossiers sinistres-litiges en cours, avec quel reporting ?**
3. **quel est le taux de couverture moyen des risques transférés à l'assurance, sur 1.000€ de charge transférée à l'assurance, l'indemnisation de l'assureur s'élève à ... ?**
4. **ce taux de couverture est-il conforme à mes objectifs, supérieur à 85% ?**
5. **quel est le délai moyen d'indemnisation de l'assureur, inférieur à 90 jours ?**
6. **mon intermédiaire (et mon assureur) est-il venu me présenter les améliorations qu'il proposait pour la prochaine échéance en termes de périmètre d'assurance, de gestion des sinistres, d'optimisation du coût de l'assurance ?**

S'il se dégage une majorité de NON ou s'il existe un NON rédhibitoire (c'est à vous de positionner le curseur), c'est sur, le dossier assurances doit être remis à plat. A cette heure il est peut-être déjà trop tard, car pour faire un bon travail, c'est-à-dire : valider ses périmètres d'assurances, analyser sa sinistralité, revisiter ses procédures de gestion et d'administration du dossier risques et assurances, constituer le dossier de consultation du marché de l'assurance, l'entreprise va vite s'apercevoir qu'un **délai de 3 à 6 mois est aujourd'hui nécessaire**. Dans ce cas, il vaudra peut-être mieux passer le tour et se préparer pour l'échéance suivante.

Cela ne vous empêche pas d'optimiser le PLAN D'ASSURANCE en cours et donc de le revisiter pour vérifier que rien d'essentiel (de vital pour l'entreprise) n'ait été oublié. Ne perdez pas de vue que les périmètres d'assurance peuvent varier entre 2 échéances : **nouveaux véhicules, nouvelles activités, nouveaux bâtiments, nouveaux matériels, ...**

Vous trouverez ci-après un modèle de tableau répertoriant les principaux risques auxquels sont exposées vos entreprises, les couvertures d'assurances existantes et quelques points à ne pas oublier :

I - RISQUE AUTOMOBILE.

	Assuré ? OUI /NON	Compagnie / intermédiaire / avenant.
Responsabilité civile automobile	OUI (obligatoire)	AXA / Verspieren / N° 100536
Dommages aux véhicules
Mission collaborateurs
Assistance aux véhicules

Articles

Publication : lundi 22 septembre 2014 18:59
Écrit par SOCOAS

2 – RISQUE DE RESPONSABILITES.

	Assuré ? OUI /NON	Compagnie / intermédiaire / avenant.
Responsabilité civile contractuelle dont :
- <i>faute inexcusable du transporteur</i>		
Responsabilité civile professionnelle
Responsabilité civile exploitation, dont :		
- <i>faute inexcusable de l'employeur</i>		
- <i>atteintes à l'environnement</i>		
Responsabilité civile des dirigeants

3 – RISQUES DE PERTES MATERIELLES.

	Assuré ? OUI /NON	Compagnie / intermédiaire / avenant.
Multirisque de l'entreprise dont :
- <i>bâtiments (capitaux)</i>		
- <i>matériel (capitaux)</i>		
- <i>marchandises (capitaux)</i>		
Bris de machine
Marchandises en cours de transport
Tous risques chantier (construction)
Dommages ouvrage (construction)

4 – RISQUES DE PERTES IMMATERIELLES.

	Assuré ? OUI /NON	Compagnie / intermédiaire / avenant.
Pertes d'exploitation suite à Incendie
Pertes d'exploitation suite à Bris de Machine
Reconstitution des données

5 – RISQUES DE RESSOURCES HUMAINES.

	Assuré ? OUI /NON	Compagnie / intermédiaire / avenant.
--	-------------------	---

Articles

Publication : lundi 22 septembre 2014 18:59

Écrit par SOCOAS

Santé collective
Prévoyance collective
Retraite collective
Homme clé
Expatrié
Assistance aux personnes

CE QU'IL FAUT FAIRE / SAVOIR :

- 1) le bon suivi du dossier assurance est essentiel, il est un principe de bonne gouvernance pour le chef d'entreprise,
- 2) le dossier doit être revisité au moins un fois par an à travers 6 questions,
- 3) la remise à plat du dossier assurances n'est pas un « achat commun », elle nécessite d'être préparée et anticipée.